



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1715

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Approbation - Demandes de subventions

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 30 janvier 2017**Délibération n° 2017-1715**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Approbation - Demandes de subventions**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite "loi MAPTAM" a donné aux métropoles un cadre institutionnel renouvelé. Pour accompagner leur développement durable, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies d'innovation et en faire des catalyseurs du développement régional, l'Etat a proposé, à la suite du Conseil des Ministres du 24 mars 2016, d'engager un partenariat avec les métropoles françaises par l'intermédiaire d'un pacte, intitulé "l'innovation urbaine au service du développement territorial".

Le pacte a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Le pacte se décline en 2 axes :

1° - Une plateforme nationale ayant pour objet de conforter les métropoles d'un point de vue institutionnel selon 3 angles :

- affirmer leurs relations avec les territoires,
- faciliter les délégations de compétences du département et de l'Etat vers les métropoles,
- conforter la gouvernance des métropoles en proposant des dispositifs pour faciliter l'exercice de leurs compétences (mécanisme de représentation/substitution des métropoles au sein des syndicats, outils de coopération avec les autres collectivités, etc.).

Les 15 métropoles françaises, réunies au sein de France urbaine, ont signé, mercredi 6 juillet 2016, à Lyon, cette première plateforme "Etat-Métropoles" avec le Premier Ministre, Manuel Valls, en présence de Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, et d'Estelle Grelier, Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales. Bénéficiant d'ores et déjà de nombreuses propositions de la plateforme, la Métropole de Lyon fait figure de précurseur et de territoire d'expérimentation.

2° - Des pactes d'innovation conclus par l'Etat avec chaque métropole visant au déploiement de projets d'innovation et/ou d'expérimentation en lien avec les enjeux de la ville de demain.

Chacune des 15 métropoles a recensé ses projets innovants et identifié ceux qui nécessitent le soutien de l'Etat, qu'il s'agisse d'ingénierie, d'appui partenarial et financier. Dans ce cadre, monsieur le Président de la République s'est engagé à attribuer 150 M€ du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) sur le montant prévisionnel de FSIL 2017 d'un montant de 1,2 milliards d'euros. La Métropole s'est vue attribuer une première notification à hauteur de 10,6 M€ de FSIL.

En outre, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) appuie les projets du pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon en apportant un concours à hauteur de 372,8 K€. Le protocole de partenariat avec la CDC annexé au présent Pacte en rend compte.

Les projets négociés avec l'Etat relèvent de 3 volets :

1° - Ville intelligente et mobilités, en particulier :

- 5 M€ pour réussir l'innovation que représente la mutation d'une infrastructure de 16 kilomètres au sein de la Métropole, de Limonest à Pierre Bénite, avec la transformation de l'autoroute A6/A7 en boulevard urbain multimodal,

- 300 K€ pour poursuivre la réussite initiale du projet expérimental de mise à disposition de jeux de données (dans le cadre du déploiement de la plateforme de données territoriales orientées big data),

- des projets expérimentaux liés à la mise en œuvre d'un agrégateur de données énergétiques et à l'implantation d'un institut des Smart Grids, qui sont appuyés par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 350 K€.

2° - Des projets liés à la transition énergétique et l'environnement :

- 522,8 K€ pour l'accompagnement des acteurs économiques sur la Vallée de la chimie dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (500 K€ de l'Etat, 22,8 K€ de la CDC). L'ampleur de la superficie concernée et des entreprises impactées nécessite de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs d'accompagnement avec l'Etat et les partenaires,

- un soutien à la réhabilitation très performante des habitats bon marchés, logement social des années 1920. Dans la suite d'une première vague de rénovation de logements sociaux, cette typologie d'habitat n'avait pas pu être intégrée.

3° - Des projets liés au volet excellence économique et rayonnement, notamment :

- 3,14 M€ de contribution pour des projets d'équipement de recherche, marqueurs de l'innovation scientifique à Lyon (Axel one campus, Neurocampus, Institut des nanotechnologies de Lyon-CPE),

- 1 M€ pour la Cité de la gastronomie, site dédié au savoir-faire culinaire et à la santé alimentaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon à passer avec l'Etat,

b) - le protocole de partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et la Métropole de Lyon annexé au pacte métropolitain d'innovation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Etat une contribution du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 10 600 000 € TTC pour appuyer les actions et projets innovants portés au pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon,

b) - solliciter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) une subvention de fonctionnement d'un montant de 372 800 € TTC afin de financer plusieurs études identifiées dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.